

MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



L.P.O. Fernand RENAUDEAU

Le Proviseur
René-Jean PIAZZA

Rue de la Tuilerie
B.P. 12124
49321 Cholet Cedex

Tél. : 02.41.49.21.60

ce.0490054t@ac-nantes.fr



Partenaire formation avec



Etablissement bénéficiant du
concours financier de :



COMPTE RENDU

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration à 18h30, le quorum (>15) étant atteint.

1-1 Adoption du compte rendu de la séance du 25 juin 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[délibération n° 1 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-2 Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration

Monsieur le Président propose des modifications à l'ordre du jour :

- les points suivants sont ajoutés :
 - Election des parents d'élèves dématérialisée
 - Règlement Intérieur
 - Modalité d'attribution des fonds sociaux
- les points suivants sont supprimés :
 - Rapport d'activités

[délibération n° 2 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3 Affaires pédagogiques

1-3-1 Bilan de rentrée

Monsieur le Président présente le bilan de rentrée : tous les enseignants ont été nommés dès septembre, cependant quelques remplacements ne sont pas encore pourvus. Concernant le remplissage des sections : le lycée général et technologique a fait le plein dans toutes ses classes, il reste seulement quelques places au lycée professionnel notamment dans les sections des métiers du bois.

Monsieur le président souligne le nombre important de projets pédagogiques en ce début d'année confirmant le dynamisme des équipes.

Monsieur le Président complète son bilan, après demande d'un membre du CA, et indique une forte pression de l'apprentissage dans les sections de BTS.

1-3-2 Rapport d'activité

1-3-3 Règlement Intérieur

Des modifications au règlement intérieur avaient été apportées l'année scolaire dernière, quelques unes ont été pointées par le service juridique du rectorat en raison d'irrégularités. Monsieur le président propose donc des ajustements :

- Le décret du 18/02/1966 qui faisait obligation aux établissements scolaires de signaler à l'Inspection Académique les absences irrégulières de plus de quatre demi-journées par mois a été abrogé. Le paragraphe le mentionnant dans le règlement intérieur sera donc supprimé.

- Le régime vert autorisant les élèves à quitter l'établissement en cours de journée s'ils avaient des heures libres ne peut pas s'appliquer aux élèves de troisième PM présents dans l'établissement qui restent des collégiens. Une différenciation sera donc faite.
- Le paragraphe déconseillant aux élèves de venir au lycée avec des objets de valeurs sera modifié car l'établissement ne peut pas se dégager de sa responsabilité en cas de vol.
- Le numéro de l'article R234-22 du code du travail a changé, il sera donc remplacé dans le règlement.

Monsieur le Président ajoute qu'il reste encore des points à améliorer, qui feront l'objet d'une réflexion ultérieurement.

Un représentant élève demande à ce que les changements votés au CA soient communiqués à l'ensemble des élèves. Monsieur le président rappelle que le règlement intérieur est accessible sur le site du lycée. Un enseignant propose que les points importants du règlement, comme les horaires de début et fin de cours, soient clairement affichés au lycée car l'abandon du carnet de liaison papier limite la consultation du règlement intérieur.

[délibération n° 3 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3-4 Election des parents d'élèves dématérialisée

Monsieur le Président propose la mise en place du vote électronique pour les élections des parents d'élèves. De plus, ce moyen permettrait de limiter la consommation de papier en accord avec le label E3D. Monsieur le Président espère ainsi augmenter la participation des familles à ce vote. Pour répondre aux inquiétudes de certains membres du CA quant à l'accessibilité de ce moyen, Monsieur le Président précise qu'un ordinateur sera mis à disposition au sein de l'établissement pour les familles qui le souhaitent. Le vote s'effectuera via e-lyco, les parents devront s'assurer au préalable que leurs codes fonctionnent : une information en ce sens sera diffusée en amont aux familles.

[délibération n° 4 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4 Affaires financières

1-4-1 DMB 2019

1-4-2 Bilan d'utilisation des fonds sociaux (voir document joint)

Monsieur Deschamps, gestionnaire agent comptable, présente aux membres du CA le bilan d'utilisation des fonds sociaux composés d'un fond social état (dont un fond réservé MLDS) et d'un fond social région. Le reliquat au 31 août 2019 est de 18 998,59 € soit environ 10 000€ utilisé l'année scolaire passée. Les aides au nombre de 75 ont été majoritairement privilégiées pour l'hébergement. Ensuite, les voyages et les transports suivis des fournitures.

[délibération n° 5 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-3 Modalité d'attribution des fonds sociaux (voir document joint)

Monsieur Deschamps présente quelques nouveautés concernant les modalités d'attribution des fonds sociaux, à savoir :

- Les assistants sociaux ne gèrent plus la partie administrative et financière du fonds social.
- ils seront examinés par les services d'intendance et proposés ensuite à l'avis de la commission "fonds social"
- Les deux tiers des fonds sociaux seront privilégiés pour la restauration et accordés selon des critères prédéfinis.
- Un représentant des parents d'élèves et un représentant des élèves seront invités à participer aux commissions d'attribution.
- Un courrier communiquant sur l'existence des fonds sociaux sera envoyé à toutes les familles.

Monsieur Deschamps précise que les aides accordées ne prennent pas en charge la totalité des créances et qu'une participation même symbolique est toujours demandée aux familles.

[délibération n° 6 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5 GRETA

1-5-1 DBM 2019 pour vote

La somme de 25000€ sera prélevée pour financer des travaux de réaménagement sur le site Kennedy, des achats de chaises et une réserve en prévision d'une hausse de la facture de gaz.
Pour rappel, les fonds de roulement sont de 1 237 134, 74€

[délibération n° 7 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-2 Points Ressources Humaines :

- Nouveaux contrats personnels permanents

Monsieur le président demande aux membres du CA l'autorisation de signer deux contrats à titre permanent concernant une modification de contrat (quotité horaire) et une embauche en remplacement d'un départ.

[délibération n° 8 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

- Formateurs vacataires

Concernant les formateurs vacataires, le GRETA en a recensé douze parmi lesquels des professeurs du lycée.

[délibération n° 9 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-6 QUESTIONS DIVERSES

Deux questions diverses ont été déposées :

- La demande d'une formation sur site aux premiers secours : Monsieur le Président, très favorable à cette formation, va recenser les formateurs (ressources internes à l'établissement) pour organiser cette formation. Monsieur Deschamps informe les membres du CA de l'installation prochainement de défibrillateurs sur les deux sites Renaudeau et la Mode.
- La demande d'un poste d'adjoint au DFFPT pour assurer une pérennité faisant défaut sur le site Renaudeau depuis un certain nombre d'années : Monsieur le Président rappelle qu'il n'existe pas de réel poste d'adjoint au DFFPT mais que ce sont des supports occupés par des personnels souvent fragiles. Cette nuance entraîne le non remplacement en cas d'absences de ces personnels, ce qui pose actuellement un réel problème au sein du lycée. Les enseignants se disent inquiets d'autant plus que Monsieur Blanchard, DFFPT au lycée, ne peut assumer l'ensemble des tâches seul. Les conséquences, déjà visibles, sont les retards dans les conventions de stage et dans les réparations des machines sans parler de l'épuisement du DFFPT. Monsieur le président s'engage à demander un deuxième support auprès du rectorat.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 19h45.

La Secrétaire de séance
Laurence Moan

Le Président de séance
Hervé DOUAGLIN



